



Décision du conseil d'administration de CAFI

Approbation du tableau de bord des risques

Adoptée lors du EB27 les 10 et 11 février 2026
EB.2026.04

Considérant :

- [La décision EB.2019.04](#) adoptant la première version de la stratégie de gestion des risques.
- [La décision EB.2022.35](#) adoptant la stratégie révisée de gestion des risques.
- [Les décisions EB.2020.19](#) et [EB.2023.11](#) adoptant le tableau de bord des risques.
- Le « Tableau de bord des risques - Mise à jour de décembre 2025 », préparé par le Secrétariat CAFI.

Le Conseil d'administration :

1. Adopte le « Tableau de bord des risques - Mise à jour de décembre 2025 », tel que présenté par le Secrétariat de CAFI.